

16ème législature

Question N° : 10628	De Mme Marietta Karamanli (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Situation de l'établissement public de santé mentale de la Sarthe	Analyse > Situation de l'établissement public de santé mentale de la Sarthe.
Question publiée au JO le : 01/08/2023 Réponse publiée au JO le : 14/11/2023 page : 10296		

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation de l'établissement public de santé mentale de la Sarthe. L'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire a décidé de réduire l'accueil en hospitalisation complète des patients sarthois (moins 42 lits). Les problèmes sont connus de longue date : absence d'attractivité pour les médecins de l'exercice en secteur public ; secteurs à forte activité peinant à recruter des médecins et infirmiers et encore moins attractifs de par les difficultés et la charge de travail. Pourtant, les besoins sont forts et les familles souvent en difficulté face à un proche malade et en souffrance psychique. La prise en charge à distance (téléphone ou visio) ou l'organisation d'un accueil ambulatoire renforcé ne sauraient remplacer un lieu de prise en charge continu pour des patients en ayant besoin. Le ministre de la santé avait promis fin 2022 de tirer un bilan des Assises de la psychiatrie tenues en 2021. Elle souhaite connaître d'une part au plan national les solutions déjà engagées en matière de refondation de la psychiatrie, d'autre part au niveau du département de la Sarthe les solutions transitoires envisagées permettant de mobiliser au plus près des patients les compétences médicales, psychologues et infirmières, de mobiliser des dispositifs de première intention sans recours systématique aux urgences, de former plus de professionnels et les spécialiser, de réaliser la coordination entre médecins généralistes et les autres acteurs de soins (psychiatres, psychologues, infirmiers, etc.) insuffisamment développée, etc.

Texte de la réponse

La situation de l'établissement public de santé mentale de la Sarthe est particulièrement suivie par les services de l'Agence régionale de santé (ARS) depuis de nombreux mois. Cet établissement dessert un bassin de population de 600 000 habitants, soit le plus important hôpital psychiatrique de la région Pays de la Loire. Il traverse depuis plusieurs années une situation de crise, qui se traduit notamment par un nombre important de postes vacants de médecins psychiatres, qui l'a amené à fermer cet été trois unités de soins, soit 42 lits. L'ARS Pays-de-la-Loire déploie toute une série de mesures pour soutenir la psychiatrie régionale, en déclinaison des orientations du ministère de la santé et de la prévention. Elles se traduisent par un plan d'action d'urgence en faveur de la psychiatrie ligérienne. Les mesures envisagées sont de court et moyen termes, telles que : - l'installation d'une conférence des psychiatres du territoire afin de construire les solutions adaptées aux enjeux de la santé mentale ; - le renforcement des centres médico-psychologiques en moyens, leur permettant de recruter des psychologues, des professionnels « non habituels » en psychiatrie comme des ergothérapeutes, psychomotriciens ; - la création d'un



salon des métiers de la santé mentale afin de soutenir l'attractivité de ces métiers ; la mise en place d'une formation spécifique pour les professionnels paramédicaux de la psychiatrie ; - la formation des professionnels de l'accompagnement (éducateurs, assistantes sociales, etc.) au « premier secours en santé mentale » ; - la formation d'infirmiers en pratique avancée en santé mentale avec le soutien renforcé de l'ARS auprès des établissements de santé mentale pour le financement de cette formation ; - la mise en place de protocoles de coopération entre professionnels de santé, psychiatres, professionnels paramédicaux ; - le soutien aux projets de télésanté en psychiatrie sur les deux héli-régions ; - la généralisation dans chaque département d'une ligne téléphonique de conseil, d'évaluation préliminaire, d'orientation pour soutenir les professionnels de ville, déployer et coordonner des réseaux d'écoute et d'accueil en amont du soin par les acteurs de prévention et les collectivités ; - la participation d'un infirmier de psychiatrie au service d'accès aux soins, pour apporter des conseils, organiser des prises en charge et éviter des passages aux urgences ; - le soutien à la solidarité régionale par des mesures financières exceptionnelles de valorisation de l'exercice territorial. Toutes ces initiatives et efforts combinés permettent d'avancer dans la nécessaire transformation des organisations de travail et des parcours des patients.